

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité -Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 19 mai 2021

Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35

L'an deux mille vingt et un, le dix-neuf mai à dix-huit heures trente.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le douze mai deux mille vingt et un, s'est assemblé au gymnase Rabeyrolles sous la présidence de Monsieur Sander CISINSKI, 1^{er} adjoint au Maire.

OBJET

COMPTE
ADMINISTRATIF
2020 DU BUDGET
ANNEXE DES
PARKINGS PUBLICS
DE LA VILLE DES
LILAS

PRESENTS :

Lionel BENHAROUS, Sander CISINSKI, Madeline DA SILVA, Christophe PAQUIS, Nathalie BETEMPS, Daniel GUIRAUD, Moussou NIANG, Guillaume LAFEUILLE, Valérie LEBAS, Christian LAGRANGE, Liliane GAUDUBOIS, Patrick BILLOUET, Lucie FERRANDON, Richard LE PONTOIS, Lisa YAHIAOUI, Gaëlle GIFFARD, Isabelle DELORD, Martin DOUXAMI, Delphine PUPIER, Alice CANABATE, Simon BERNSTEIN, Mathias GOLDBERG, Brigitte BERCERON, Bénédicte BARBET, Frédérique SARRE, Hélène BERTHOUMIEUX, Vincent DURAND.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Lionel PRIMAULT par Alice CANABATE, Malika DJERBOUA par Liliane GAUDUBOIS, Arnold BAC par Christian LAGRANGE, Sonia ANGEL par Madeline DA SILVA, Johanna BERREBI par Guillaume LAFEUILLE, Jimmy VIVANTE par Brigitte BERCERON, Bruno ZILBERG par Bénédicte BARBET.

ABSENT : Aucun

SECRETAIRE : Valérie LEBAS

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2021

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET ANNEXE DES PARKINGS PUBLICS DE LA VILLE DES LILAS

LE CONSEIL,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-12, L2121-14 et L2121-31,

VU l'instruction budgétaire et comptable M4,

VU le compte de gestion 2020 du budget annexe des parkings publics de la Ville des Lilas,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder au vote du compte administratif de la Ville pour l'exercice 2020 concernant le budget annexe des parkings publics,

Messieurs Lionel BENHAROUS et Daniel GUIRAUD ayants quittés la salle lors du vote.

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : DONNE ACTE à Monsieur le Maire de la présentation du compte administratif 2020 du budget annexe des parkings publics de la ville des Lilas,

ARTICLE 2 : ARRETE ET APPROUVE les résultats définitifs (restes à réaliser intégrés) du compte administratif de l'exercice 2020 du budget annexe des parkings publics de la ville des Lilas, tels que résumés ci-dessous :

		Dépenses	Recettes
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section d'exploitation	457 466,19	380 434,54
	Section d'investissement	152 423,51	229 155,96
+		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		92 595,58
	001 SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		82 741,17
=		=	=
TOTAL (Réalizations +Reports)		609 889,70	784 927,25

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section d'exploitation		
	Section d'investissement	97 732,22	
	TOTAL des Restes à Réaliser à reporter en N+1	97 732,22	-
=		=	=

RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	457 466,19	473 030,12
	Section d'investissement	250 155,73	311 897,13
	TOTAL CUMULE	707 621,92	784 927,25

ARTICLE 3 : CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion 2020 relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

ARTICLE 4 : RECONNAIT la sincérité des reports de l'exercice 2020 et des rattachements de charges et produits intégrés dans les réalisations.

ARTICLE 5 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis, à Monsieur le Trésorier Municipal de la Ville des Lilas, et affichée en mairie.

Et ont signé au registre les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire des Lilas,



Lionel BENHAROUS

Délibération votée par :

Voix pour 26

Voix contre

Abstentions 7

NPPV 2

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300456-20210519-D54-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/05/2021

Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture
- et de son affichage le **25 MAI 2021**
(pendant une durée continue de 2 mois)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, sis 7 rue Catherine Puig 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de son affichage. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.